

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres  
domaines de  
compétences

Sous matière : Autres  
domaines de  
compétences des  
communes

**OBJET :**  
**DEMANDE DE**  
**SUBVENTION**  
**AUPRES DU**  
**CONSEIL**  
**DEPARTEMENTAL**  
**DE L'AUDE SUITE**  
**AUX INTEMPERIES**  
**DU 10 ET 11 JUIN**  
**2018**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 22.01.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 22.01.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **01 FEV. 2019**

Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

**Absents :**

M. LINOUE Stéphane,  
Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune a déposé au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture de l'Aude, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour les bâtiments suite aux intempéries du 10 au 11 juin 2018.

Il précise que les dommages sur les propriétés non bâties, appartenant à la Commune, matérialisées sur les plans annexés à la présente, sont exclus de cette procédure.

Le Conseil Départemental ayant délibéré en Commission du 18 décembre 2018 les communes ayant été victimes d'intempéries peuvent bénéficier d'aides complémentaires suite à l'agrément par l'Etat.

M. le Maire propose de déposer un dossier demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude pour la reconstitution de certains types de bien touchés par cet évènement climatique.

M. le Maire donne lecture du tableau des équipements pouvant bénéficier de ce dispositif. Le coût total des dommages est estimé à **329 682.00 Euros HT**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le tableau des équipements pouvant bénéficier d'une aide financière.

**AUTORISE** M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 janvier 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD